

## **Conférence de presse du 3 février 2010**

### **10<sup>ème</sup> anniversaire de CANOL**

#### **1. L'association CANOL**

- Création en septembre 1999 : 11 adhérents, dont 1 agent de la fonction publique
- 
- Dans nos statuts, l'objet principal est « l'information, la défense et la promotion des intérêts des contribuables du Rhône »
- But initial de l'association : regarder comment les élus des 12 communes du Nord-Ouest Lyonnais dépensaient les impôts locaux ==>

#### **Contribuables Actifs du Nord-Ouest Lyonnais.**

- Publier ces informations en comparant les communes les unes avec les autres
- Tout de suite on s'est rendu compte d'énormes disparités de revenus, de dépenses et de fiscalité entre communes voisines ayant des besoins similaires (du simple au triple)... dues à leur histoire et en particulier au tissu industriel de leur territoire
- Les impôts locaux étant également partagés avec la communauté urbaine, le Département et la Région, nous avons étudié leur gestion
- Nous nous sommes alors rendu compte que l'on passait à un échelon différent, vu l'importance des sommes en jeu... et les anomalies que nous avons détectées
- la distribution de nos bulletins attirant beaucoup d'habitants de Lyon, ceux-ci nous ont demandés d'étudier la gestion de leur ville, ce que nous avons fait
- plusieurs habitants du canton de St Laurent de Chamousset, très étonnés de voir apparaître de nouvelles installations publiques ou privées ont voulu savoir comment elles étaient financées... ce que nous avons fait... en démontrant la grande générosité du Conseil Général
- Nous avons fait la même opération pour les cantons de Tarare et de L'Arbresle, en découvrant cette fois des gestions beaucoup plus hasardeuses
- Le Grand Lyon et le Conseil Général ayant des compétences qu'ils sous-traitent et qu'ils financent, nous sommes allés voir comment cela se passait. Ainsi, nous avons étudié :
  - la gestion du SYTRAL
  - celle des offices de HLM
  - La Maison Départementale des personnes Handicapées
  -
- Nous avons également étudié la marche de certains services de ces collectivités
  - L'aide à l'immobilier d'entreprises du conseil général

- L'aide personnalisée à l'Autonomie du CG
  - La voirie du Grand Lyon
  - les dépenses de communication
  - la gestion du personnel
  - les ordures ménagères,
  - les transports Express Régionaux
  - les dépenses culturelles
  - les dépenses de communication
  - ...
- Nous nous sommes rendus compte que des sommes considérables étaient distribuées à de multiples associations, que nous ne connaissions pas. La loi nous le permettant, nous demandons depuis 5 ans aux 4 grandes collectivités du Rhône de nous fournir quelques dossiers de subventions (une centaine chaque année), que nous étudions. Nous publions le résultat de nos études et ce bulletin est sans doute celui qui a le plus de succès auprès de nos lecteurs ! Ils sont en effet étonnés d'apprendre comment elles sont accordées : l'absence d'objectifs précis et le laxisme dans les contrôles
- Depuis l'an dernier, nous avons mis au point un programme d'analyse des comptes des communes sur une période de 7 ans. Les premiers résultats, avec 6 communes étudiées ont été publiés en octobre.
- Nous allons continuer ces études et donner à tout habitant du Rhône la possibilité d'analyser les comptes de sa commune. D'ici la fin de l'année, une dizaine de nouvelles communes seront étudiées.
- Aujourd'hui, sur le site de CANOL, vous pouvez trouver une fiche d'évaluation pour chacune des villes étudiées ainsi qu'une comparaison des villes entre elles,
- ce programme est fort instructif, en particulier pour les élus car il met en relief les disparités entre les communes, dont beaucoup n'ont pas de raison d'être !
- Alors qu'au départ, aucun des bénévoles de CANOL n'avait d'expérience de la gestion des collectivités locales, ces études nous ont permis de nous forger une opinion sur les réformes à apporter pour remédier aux problèmes que nous constatons. Nous nous sommes alors permis de publier nos opinions sur un certain nombre de sujets d'actualité, tels que :
- la fonction publique territoriale
  - la décentralisation,
  - la réforme des impôts locaux,
  - la réforme du financement des collectivités territoriales
  - ...
- L'information que nous publions dans nos bulletins à thème, dont nous venons de parler, étant très austère, ce sont essentiellement des chiffres, nous avons décidé fin 2002 de publier un complément à chaque bulletin, dénommé « CANOL Actualités », qui traite, comme son nom l'indique de « brèves » sur des sujets variés que nous détectons parmi les décisions de nos élus. Il est plus facile à lire et certains nous disent qu'ils commencent en premier par cette lecture quand ils reçoivent nos bulletins.

## **2. Comment travaille CANOL ?**

**Au départ nous étions une petite équipe de 4 ou 5 bénévoles, mais aujourd'hui il y a une bonne trentaine de personnes qui participent à la gestion de l'association**

- o certains dans l'administratif : CANOL se gère comme une petite entreprise, avec ses budgets, ses comptes, ses adhérents, ses mailings, son site internet, ...
- o d'autres pour les études, en fonction, non de leurs compétences, car ils n'en ont généralement pas sur les sujets étudiés, mais sur leurs centres d'intérêt
- o pour chaque bulletin, nous formons un groupe de 4 ou 5 individus, qui se chargent de détailler le sujet, d'aller chercher l'information et d'en faire la synthèse.
- o nous avons aussi des commissions permanentes, qui étudient systématiquement chaque mois les délibérations des 4 grandes collectivités du Rhône.
- o Ce sont tous des bénévoles, nous n'avons pas encore les moyens de nous payer du personnel !

## **3. Notre diffusion et nos comptes**

- o Nous avons commencé par distribuer nos bulletins dans les boîtes aux lettres,
- o Mais aujourd'hui cela se fait essentiellement par mailing et par Internet
- o CANOL avait à fin 2009 un peu plus de 1.200 adhérents payants, ce qui représente un budget supérieur à 30 000 €. En dehors de Contribuables Associés, organisme national, nous sommes de loin la plus importante association de contribuables en France.
- o Nous sommes apolitiques et ne recevons aucune subvention !
- o le taux de renouvellement de nos adhérents est > à 80% (87% en 2009 !) ce qui montre l'intérêt que portent nos lecteurs à nos bulletins
- o Nous avons chaque année un peu plus de 200 nouvelles adhésions
- o Nous diffusons à environ 4.000 exemplaires 5 fois par an, nos 2 publications
- o Le bulletin sur le Conseil Régional sera diffusé à plus de 5.000 ex.
- o Nos bulletins sont systématiquement adressés à tous les élus de la ville de Lyon, du Grand Lyon, du Département du Rhône et aux élus du Rhône au Conseil Régional (251 personnes... après élimination des doublons !, ainsi qu'à de nombreux maires, le Préfet, la CRC, députés, sénateurs, ...
- o Nos comptes annuels sont présentés chaque année lors de notre assemblée générale et publiés sur le site CANOL
- o Nous tenons à jour un site internet, où vous pouvez retrouver toutes nos publications et la plupart de nos actions, ainsi que beaucoup d'informations sur la fiscalité dans le Rhône.

#### **4. Nos principales actions :**

En dehors de nos publications, quand certaines décisions ou certains projets nous interpellent particulièrement, nous avons été amenés à mener des actions pour en obtenir l'annulation.

##### **L'ARTT**

- La première, celle qui a fait connaître CANOL à beaucoup de monde, est le respect de la loi sur l'ARTT : 4 collectivités, le conseil général, Lyon, le Grand Lyon et Ecully avaient passé des accords qui ne respectaient pas les 1.600 heures travaillées imposées par la loi.
- Le tribunal administratif a annulé les accords passés et le conseil général et Ecully, après quelques grèves et manifestations, ont respecté la loi
- Lyon et le Grand Lyon ont fait appel de cette décision et, 3 mois après, la Cour d'Appel déclarait l'absence d'intérêt à agir » de CANOL, du fait de ses statuts
- Le Conseil d'Etat n'a pas voulu examiner la demande de CANOL et aujourd'hui, Lyon et le Grand Lyon enfreignent toujours la loi, comme l'a constaté la Chambre Régionale des Comptes.
- MM. COLLOMB et MERCIER, sénateurs, qui ont donc votés cette loi, n'avaient pas voulu l'appliquer. Le Préfet, interrogé, contrairement à ce qui se passait dans d'autres départements, n'a pas voulu intervenir. Le Ministre de l'Intérieur (M. SARKOZY) et celui de la justice (M. PERBEN), sollicités, n'ont pas réagi !

##### **LA VENTE DE LA GENDARMERIE DE TARARE :**

- Une de nos actions célèbres est notre demande d'annulation de la vente de l'ancienne gendarmerie de Tarare, faite à une agence immobilière qui employait le 1<sup>er</sup> adjoint de la commune.
- Cette action a été faite par l'intermédiaire de l'un de nos adhérents.
- le TA nous a suivi et a annulé la délibération (mais, rassurez-vous, cela n'a rien changé !)
- 
- La cour d'appel, sollicitée par la mairie, n'a rien trouvé à redire bien que le 1<sup>er</sup> adjoint ait été condamné au pénal pour « prise illégale d'intérêts »
- Nous sommes aujourd'hui en attente de la décision du Conseil d'Etat

##### **L'INTERET A AGIR DE CANOL**

Depuis l'arrêt de la décision de la Cour d'Appel concernant l'ARTT, CANOL a modifié plusieurs fois ses statuts, afin de les rendre acceptables, mais il a fallu attendre fin 2008 pour que le TA reconnaisse « l'intérêt à agir de CANOL » dans ses actions contre des décisions du conseil général et du conseil régional. Elle ne le reconnaît toujours pas pour le Grand Lyon et la ville de Lyon, « eu égard à son objet social et à son champ d'action géographique, l'association ne justifiait pas d'un intérêt lui donnant qualité pour demander

***l'annulation d'une délibération dont les effets locaux n'ont d'incidence que sur une partie des contribuables du département du Rhône ».***

**Ces décisions sont contraires à ce qui se passe dans d'autres régions françaises, où l'action des associations de contribuables est acceptée pour l'ensemble des collectivités d'un même département !**

- o **La plupart de nos actions en justice portent sur l'attribution de subventions qui ne présentent pas d'intérêt pour les habitants de la Région.**
- o **C'est le cas notamment pour ce qui concerne la coopération décentralisée (aide au tiers monde) où le gouvernement essaie de se défaire sur les collectivités pour financer cette aide aux anciennes colonies.**
- o **C'est le cas aussi pour des subventions aux syndicats**
- o **C'est le cas encore pour des subventions déguisées où les élus et l'organisme subventionné trouvent leur intérêt réciproque : par exemple l'achat de places de match de l'OL par le conseil général qui en achète pour plus de 600.000 € chaque année. Tout en finançant l'OL (ils n'ont même pas un prix de gros !), cette distribution permet aux conseillers généraux de flatter leurs électeurs. l'achat des places de 2007 vient d'être annulé par le tribunal administratif**

**Actuellement, nos deux principales actions ont concerné la construction du Musée des Confluences et celle du « grand stade de l'O.L. » à Décines.**

#### **LE MUSEE DES CONFLUENCES :**

**Nous avons toujours conclu que la construction de ce Musée était une folie, tant au niveau du coût de sa construction que du coût de son exploitation. Son coût prévisionnel a déjà été multiplié par plus de 4 ... il est aujourd'hui supérieur à 260 M€ et il est loin d'être terminé.**

**Nous sommes également très inquiets sur l'apport de ce musée en matière de retombées économiques et sur le coût additionnel que son exploitation générera pour la collectivité.**

#### **LE « GRAND STADE » DE DECINES**

**Nous continuons à penser que Lyon n'a pas besoin d'un autre stade que celui de Gerland. Celui-ci est très bien desservi et peut être éventuellement agrandi. Si M. AULAS a besoin de son propre centre commercial, qu'il aille le faire ailleurs et n'incite pas les élus à l'imposer à la population en lui faisant payer 300 millions d'euros et en lui faisant supporter les inconvénients environnementaux.**

**CANOL a entamé deux procédures contre cette réalisation : d'une part contre le Grand Lyon : nous avons demandé l'annulation d'études faites pour des infrastructures qui ne sont pas de sa compétence. Nous avons demandé également à la commission européenne ce qu'elle pense de l'aide de l'Etat qu'elle a permis en juillet dernier en faveur des stades privés**

**Nous sommes également partie prenante du collectif des « Gones pour Gerland » qui lutte en faveur du maintien de l'OL à Gerland.**

## **5. Notre jugement sur les finances publiques et sur les élus :**

Avant de parler des conclusions auxquelles nous sommes arrivés, je voudrais souligner que les informations que nous publions n'ont jamais été contestées, ni par les élus (ce sont leurs chiffres !) ni d'ailleurs par la presse !... et que, quand la Chambre Régionale des Comptes se penchait sur les mêmes dossiers que les nôtres (ARTT, communauté de communes de Tarare, Grand Lyon, Conseil Général, Transports Express Régionaux,...) elle aboutissait à des conclusions similaires, en termes sans doute un peu plus feutrés que les nôtres.

### **1. Concernant les finances locales, nos constatations sont les suivantes :**

- tout d'abord, une forte disparité de niveaux de recettes et de dépenses entre des communes proches, censées avoir des besoins similaires. Ces disparités ne sont pas souvent justifiées par des niveaux de services différents à la population
- une forte disparité dans le financement des collectivités : la part de la fiscalité dans les ressources varie énormément suivant les communes, les dotations de l'Etat également. Ce sont généralement les communes où la fiscalité est importante qui sont les moins dépendantes. Le financement des collectivités est aujourd'hui foncièrement inéquitable.
- les dépenses sont généralement fonction des recettes et non des besoins de la population... alors que, dans le Rhône, on pourrait estimer que les besoins de la population sont relativement voisins et on ne devrait pas constater de tels écarts entre communes.
- les dépenses de nos collectivités augmentent beaucoup plus vite que l'inflation et même beaucoup plus vite que le PIB, c'est-à-dire que les collectivités ponctionnent chaque année une part plus importante des revenus des ménages, au détriment des autres besoins de la population : logement, nourriture,... C'est particulièrement vrai pour le Grand Lyon, le Département et la Région Rhône-Alpes !
- toutes les collectivités peuvent dépenser l'argent dans n'importe quel domaine, et participer au financement d'un même projet
- Nos collectivités profitent du « dynamisme » du tissu économique du territoire géographique, dont ils ne sont aucunement responsables.
- les bases de la fiscalité locale, les valeurs locatives cadastrales, sont aberrantes, elles n'ont souvent rien à voir avec la réalité et très variables suivant les communes pour des biens similaires
- Plus la taille de la collectivité augmente, plus les budgets sont importants, et moins le montant des sommes en jeu est significatif : une dépense de 10.000 € est importante pour une commune de 3.000 habitants ... elle devient totalement négligeable dans une commune de 50.000 habitants... et, à la Région, on jongle avec les millions d'euros, qui représentent chacun moins d'1/1000<sup>ème</sup> du budget
- les budgets des collectivités sont établis, non en fonction de la réalité, c'est-à-dire les résultats de l'année, mais en fonction du budget précédent... ce qui amène à gonfler les dépenses et à minimiser les recettes, donc à majorer les budgets d'année en année !

- en dehors du budget, où les collectivités mesurent le taux de dépenses ou de recettes réalisé, elles ne mettent pas en place d'indicateurs permettant de juger de la pertinence des actions qu'elles décident ou de leur bonne gestion
- nos collectivités bénéficient par la loi d'une autonomie qui ne limite ni les dépenses, ni la fiscalité, ni l'emprunt !
- Cette autonomie, telle que conçue actuellement, ne permet aux collectivités de participer à la réduction de la dépense publique et à la baisse des prélèvements obligatoires
- une grande partie de la population ne participe pas aux dépenses locales (nous allons l'étudier prochainement !) car, ne payant pas de taxe foncière et parfois pas de taxe d'habitation, elle a tout intérêt à voir municipalités, départements et régions investir, puisque cela ne lui coûtera rien !
- les collectivités n'exercent souvent qu'un contrôle lointain de l'utilisation de l'argent qu'elles distribuent :
  - CANOL le voit tous les jours à la manière dont les subventions aux associations sont accordées (sans objectif de résultats !) et renouvelées (sans contrôle !)
  - on le découvre également quand on voit comment sont gérés les différents offices de HLM (situation qui se détériore d'année en année), l'APA (usine à gaz pour gérer les aides), l'aide à l'immobilier d'entreprises (peu de garantie, peu d'obligations et peu de contrôle), la MDPH (manque d'organisation, absence de comptabilité), les Transports Express Régionaux (absence de maîtrise des dépenses), ordures ménagères, voirie...
  - vous le constatez aussi quand vous relatez les emprunts toxiques de la SACVL, les appels d'offre faussés du SYTRAL, ...
- la Chambre régionale des Comptes, constate bien, comme CANOL, ces dérives, mais cela n'oblige et ne produit aucune correction
- 
- Même quand la loi n'est pas respectée (ARTT, décharges syndicales, subventions aux mutuelles), ni le Préfet, ni la justice, ni l'Etat ne la font appliquer

## 2. La responsabilité de ces nombreux défauts tient en partie à nos élus :

- Alors que l'on trouve encore dans les communes de taille petite ou moyenne, des responsables soucieux avant tout du bien et du bien-être de leurs habitants, plus on grimpe dans la taille des collectivités, et plus on a à faire à des élus carriéristes, qui ont abandonné leur profession de départ pour se consacrer à une carrière politique dans un parti !
- Nos élus subissent la pression de leurs électeurs qui en veulent toujours plus, sans souvent se préoccuper de ce que cela coûte
- ils se plaignent que de nouvelles compétences viennent augmenter leur charge et ne sont pas compensées par des recettes correspondantes. Nous

**avons démontré le contraire pour le conseil général. Nous le démontrons encore aujourd'hui pour le conseil régional**

- **La volonté de faire carrière leur impose souvent de suivre des choix qui ne seraient pas forcément les leurs, soit parce qu'ils redoutent d'être écartés de postes qu'ils convoitent, soit parce qu'ils risquent de se voir priver des subsides ou des projets nécessaires à la population qui les ont élus, ce qui risque dans les 2 cas de nuire à leur réélection.**
- **Peu d'élus savent maîtriser les dépenses : pour financer de nouveaux services, ils préfèrent souvent augmenter la fiscalité ou recourir à l'emprunt plutôt que faire des économies**
- **Il faut dire que la grande majorité de ceux qui ont les plus hautes responsabilités dans la Région sont issus de l'administration. Ils sont en disponibilité et savent qu'ils retrouveront le cas échéant un poste dans le secteur d'origine, qui tiendra même compte de l'ancienneté qu'ils n'ont pas gagnée !**
- **Nos élus se reposent pour gérer sur des agents qui connaissent sans doute la comptabilité publique, mais n'ont malheureusement pas d'expérience de gestion d'une entreprise : s'ils l'avaient, nous ne verrions pas les dérives que nous constatons dans beaucoup de services**
- **Cette situation n'est pas propre à un parti politique ; il ne faut donc pas s'étonner si, quelle que soit la couleur des élus, nous constatons les mêmes erreurs**
- **La France est dirigée par des fonctionnaires. Il n'est donc pas étonnant qu'elle ne puisse se réformer**
- **Quand l'Etat veut étudier une réforme, que ce soit les retraites, les collectivités locales, la fiscalité, qui réunit-il, des parlementaires, des élus locaux et des syndicalistes, les contribuables sont rarement représentés !**
- **Nos élus se sentent au-dessus des lois : même quand ils ne les observent pas, personne ne les y oblige, ni le préfet, ni la Chambre Régionale des Comptes, ni le tribunal, ni l'Etat**

## **6. Quelles remèdes apporter ?**

- **Interdire tout cumul de mandat : l'élection à un nouveau mandat doit obliger à démissionner du précédent mandat, y compris entre mandat local et mandat national : il n'est pas admissible que les élus locaux votent les modifications des règles locales en tant qu'élus nationaux !**
- **tout fonctionnaire, candidat à une élection nationale, ou à un niveau de poste local à déterminer, doit démissionner s'il est élu, de façon à se trouver dans les mêmes conditions que les candidats non-fonctionnaires.**



- revoir entièrement les bases de la fiscalité locale : les valeurs locatives cadastrales sont totalement obsolètes et inéquitables. Leur révision est impossible
- faire participer tous les foyers aux dépenses locales en proportion de leurs ressources, afin que tout le monde se sente concerné.
- revoir entièrement le financement des collectivités afin de le rendre plus simple et plus équitable
- revoir l'autonomie de ressources des collectivités : afin de mettre fin aux dérives actuelles, le parlement doit décider de contraindre ces ressources... mais une grande autonomie doit être laissée sur la façon de les dépenser.
- supprimer la clause générale de compétence des collectivités territoriales. Répartir ces compétences entre les niveaux de collectivité de façon exclusive. Ne pas admettre qu'un organisme soit subventionné par des collectivités de niveau différent.
- mettre en place un organisme indépendant chargé de surveiller les collectivités en matière de gestion et de respect de la loi : ne plus confier au Préfet le contrôle de légalité
- interdire aux collectivités de faire de la publicité. Elle est inutile, elle coûte cher et elle nuit à la liberté de la presse
- la plupart de ces réformes ne pourront jamais être faites avec un Parlement composé en majorité de fonctionnaires et d'élus locaux
- elles ne pourront se faire qu'en mettant en place le référendum d'initiative populaire. Cela se fait et cela marche bien à l'étranger (Suisse, Etats-Unis,...). Pourquoi pas en France ?

## **7. Bilan de ces 10 années :**

- Incontestablement, notre action correspondait à un besoin , je dirais même à un vide, puisque nous sommes les seuls à analyser les comptes des collectivités et à mettre le doigt sur leurs anomalies de gestion
- Nos publications sont très appréciées. Nous recevons en permanence des encouragements de nos adhérents
- le nombre de nos adhérents ne cesse d'augmenter, le nombre de nos bénévoles également
- Nos finances sont saines et nous avons les moyens d'augmenter notre diffusion qui va passer à plus de 5000 foyers du Rhône
- beaucoup d'élus nous remercient de leur fournir des informations qu'ils n'obtiennent pas par ailleurs et nous encouragent à continuer, particulièrement ceux qui sont dans l'opposition
- les élus ne discutent pas le bien-fondé de nos études. Ils ne les remettent pas en cause, car ils ne peuvent les critiquer

- Nous savons par différentes sources qu'ils tiennent compte de nos opinions , même s'ils se sentent protégés contre nos actions
- Mais nous n'avons pas encore le rayonnement que nous pourrions avoir, faute d'un manque de relais de la presse locale. C'est là que vous pouvez nous aider !

## **8. Relations avec la presse**

- Les études de CANOL sont très rarement relayées dans la presse : personne n'a parlé de la gestion calamiteuse de la voirie, de celle de l'APA, des OPAC, de la MDPH...
- Dernièrement, quand M. MERCIER a annoncé que le Musée des Confluences allait coûter 170 M€, personne n'a rappelé qu'il avait été vendu aux conseillers généraux pour 60 M€ et que, compte tenu de ce qui avait déjà été dépensé, la note s'élèverait à plus de 260 M€...
- Aucun d'entre vous n'a chiffré le coût des infrastructures nécessaires à l'installation du complexe commercial de l'OL à Décines qui dépasse certainement 300 M€ si on prend en compte l'extension du tramway.
- L'éclairage qu'apporte CANOL sur la gestion de nos collectivités n'est pas disponible ailleurs : il est d'actualité et basé sur des informations fiables
- on aurait d'ailleurs pu imaginer que nos études puissent être faites par des journalistes, soucieux d'informer leurs lecteurs sur la façon dont les élus dépensent l'argent public
- Ce n'est pas le cas et, si vous n'avez pas relayé nos informations jusqu'à présent, peut-être n'aviez-vous pas confiance, ou aviez-vous peur qu'on vous taxe sans preuve de critiquer nos élus ?
- Nous proposons aujourd'hui à tous les journalistes qui le souhaitent, quelles que soient leurs convictions, de vérifier nos informations avant de les relayer, voire même de travailler conjointement sur certains sujets.
- Nous sommes à votre disposition pour l'étudier